

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS

1. Références :

- i) R-3924-2015 phase 3, B-0120, GI-26 doc 1.1, page 1.
- ii) R-3969-2016 phase 2, B-0113, GI-20 doc 1.1, page 1.

Préambules :

- i) À la référence i), Gazifère indiquait que le nombre réel de clients résidentiels était de 37 297 au 31 décembre 2014. Elle prévoyait l'ajout de 901 nouveaux clients résidentiels en 2015 (année de base) portant leur total à 38 198 au 31 décembre 2015 et un ajout de 931 nouveaux clients en 2016 (année prévisionnelle) portant leur total à 39 129 au 31 décembre 2016.
- ii) À la référence ii), Gazifère indique que le nombre réel de clients résidentiels était de 37 940 (plutôt que 38 198 prévus) au 31 décembre 2015, pour un ajout de 643 en 2015 (plutôt que 901 prévu). À cette même pièce, Gazifère prévoit maintenant que le nombre réel de clients résidentiels devrait atteindre 38 470 au 31 décembre 2016 (plutôt que 39 129 prévu au DT 2016), pour un ajout de 530 (plutôt que 931 prévu au DT2016). Pour l'année prévisionnelle 2017, Gazifère prévoit maintenant un ajout de 625 nouveaux clients résidentiels, portant leur total à 39 095 au 31 décembre 2017.

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer les écarts significatifs entre le nombre de nouveaux clients prévu pour les années 2015 et 2016 (901 et 931 respectivement) et le nombre réel de nouveaux clients pour ces mêmes années (643 en 2015 et 530 pour l'année de base 2016).
- 1.2 Veuillez identifier les facteurs qui selon Gazifère ont à ce point influencé la croissance du nombre de clients résidentiels à la baisse par rapport à la croissance prévue en 2015 et 2016.
- 1.3 Veuillez indiquer sur quels critères s'appuie la prévision du nombre de nouveaux clients (625) pour l'année tarifaire 2017. Veuillez notamment justifier cette prévision par rapport au nombre réel de nouveaux clients résidentiels des années 2015 (643) et 2016 (530 prévus en 4+8).

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE VENTE

2. Références :

- i) R-3969-2016 phase 1, B-0010, page 1, ligne 3.
- ii) R-3969-2016 phase 2, B-0116, page 1, ligne 8 et page 2, ligne 26.
- iii) R-3969-2016 phase 2, B-0098, page 3.
- iv) R-3924-2015, B-0225, GI-23 doc 1.2.

Préambules :

- i) La référence i) indique des volumes de vente normalisés, pour le secteur résidentiel, de 63 526 10³m³ en 2014 et de 63 612 10³m³ en 2015 (vs 64 799 prévu au DT 2015).
- ii) La référence ii), indique que les volumes de vente normalisés prévus pour l'année de base 2016 (4+8) sont inférieurs, par une bonne marge, à ceux prévus lors du DT 2016, tant au secteur résidentiel (- 2 %) qu'au secteur commercial (- 1,7 %). Dans les deux cas, les volumes de vente prévus pour l'année tarifaire 2017 sont inférieurs à ceux qui étaient prévus pour l'année 2016 lors du DT 2016.
- iii) À la référence iii), Gazifère prévoit les volumes de vente suivants, après déduction des économies d'énergie du PGEÉ, pour ses approvisionnements des années 2017, 2018 et 2019 :
(en milliers de m³)

	2017	croissance	2018	croissance	2019
Résidentiel	67 098	1,38 %	68 022	1,36 %	68 945
Commercial	61 572	0,56 %	61 916	0,59 %	62 280

- iv) À la référence iv), Gazifère prévoyait les économies d'énergie suivantes, associées à son PGEÉ, pour les années 2016,2017 et 2018. Elles sont comparées ci-dessous aux économies d'énergie maintenant prévues (R-3969-2016) pour les années 2017, 2018 et 2019.
(en milliers de m³)

	2016	2017	2018	2019
Résidentiel				
R-3924-2015	4 838	4 889	4 938	
R-3969-2016		4 825	4 839	4 854
Commercial				
R-3924-2015	3 238	3 454	3 655	
R-3969-2016		3 248	3 422	3 576

Demandes :

- 2.1 Veuillez décrire la méthodologie utilisée, les hypothèses retenues et les facteurs considérés par Gazifère pour établir ses prévisions de (volumes de) vente justifiant les approvisionnements gaziers planifiés pour les années 2017 à 2019 (B-0098).
- 2.2 Veuillez justifier les approvisionnements gaziers prévus aux secteurs résidentiel et commercial pour les années 2017 à 2019 compte tenu des volumes de vente réels constatés en 2014, 2015 et 2016.
- 2.3 Veuillez expliquer les écarts entre les volumes de vente prévus et réels des années 2015 (réel vs DT 2015) et 2016 (année de base 4+8 vs DT 2016). Veuillez notamment identifier les principaux facteurs qui expliquent ces écarts selon Gazifère.
- 2.4 Veuillez identifier les facteurs qui amènent Gazifère à prévoir, respectivement, une croissance des volumes de vente d'environ 1,4 % par année au secteur résidentiel et de 0,6 % au secteur commercial pour les années 2017 et suivantes.
- 2.5 Veuillez indiquer précisément de quels programmes du PGEÉ de Gazifère proviendront les économies d'énergie prévues en 2017, 2018 et 2019 aux secteurs résidentiel et commercial respectivement (B-0098).
- 2.6 Pour les secteurs résidentiel et commercial distinctement, veuillez justifier les économies d'énergie prévues pour les années 2017 à 2019 (B-0098) compte tenu des résultats au 30 juin des programmes du PGEÉ 2016 de Gazifère (B-0162).

PASSAGE AUX US GAAP, DISPOSITION DES COMPTES D'ÉCART ET DES SOLDES DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR TEMPÉRATURE

3. Références :

- i) B-0210, GI-18 doc 1 révisé, pages 20, 21 et 22.

Préambule :

- i) À la référence i), Gazifère soumet une proposition visant à compenser des charges ponctuelles survenant en 2017 par une remise exceptionnelle d'une part significative des soldes (années 2011 à 2015) du compte de nivellement pour température.

L'ACEFO constate que le problème évoqué par Gazifère - à savoir : un montant ponctuel de 1 296 349 \$ à récupérer dans les tarifs en 2017 - résulte de sa propre proposition à l'effet de récupérer en 2017 la totalité des charges additionnelles survenant en 2017 suite au passage à la méthode actuarielle des USA GAAP pour établir les charges liées aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les charges liées à cet élément du passage aux US GAAP s'élèvent à 1 356 000 \$ et Gazifère propose de les récupérer en totalité dès 2017 pour éviter des coûts résultant de leur amortissement sur une plus longue période.

Deux autres montants reliés à des comptes d'écart doivent faire l'objet d'une disposition en 2017, soit un montant de 368 615 \$ à récupérer des clients (quote-part au MERN pour 2015) et un montant de 428 266 \$ à remettre aux clients (charges de retraite 2015).

$$1\,356\,000 \$ + 368\,615 \$ - 428\,266 \$ = 1\,296\,349 \$$$

Gazifère propose de compenser ces charges ponctuelles en exerçant, exceptionnellement, une ponction de 2 076 723 \$ sur les soldes du compte de nivellement pour température plutôt que les 947 161 \$ qui feraient l'objet d'une remise aux clients en 2017 selon la méthode de disposition en vigueur, soit une remise additionnelle de 1 129 562 \$.

Demandes :

3.1 L'ACEFO constate que la cohorte de clients actuelle n'est directement responsable ni de l'impact du passage à la méthode actuarielle des US GAAP, ni des écarts de la température par rapport à la norme climatique ayant contribué à alimenter le solde du compte de nivellement pour température au cours des dernières années.

La proposition de Gazifère s'appuierait donc uniquement sur la préoccupation d'éviter des variations tarifaires brusques.

Veuillez indiquer si Gazifère partage cette compréhension de l'ACEFO et, au besoin, commenter ou nuancer.

3.2 Gazifère est-elle disposée à considérer d'autres options pour la disposition, en 2017, des montants mentionnés en préambule ?

3.3 Gazifère a-t-elle évalué d'autres options visant la disposition des montants en cause ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquelles et, le cas échéant, les raisons de leur rejet. Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.

3.4 L'ACEFO soumet les deux options suivantes pour l'année 2017 et demande à Gazifère de les commenter :

Option 3.4.1

US GAAP : disposition du montant de 1 356 000 \$ sur 3 ans, dont 452 000 \$ + amortissement du solde résiduel en 2017.

+ 368 615 \$ (quote-part MERN 2015)

- 428 266 \$ (charges de retraite 2015)

= 392 349 \$ + amortissement du solde résiduel US GAAP de 2017

Option 3.4.2

US GAAP : disposition du montant de 1 356 000 \$ sur 5 ans, dont 271 200 \$ + amortissement du solde résiduel en 2017.

+ 368 615 \$ (quote-part MERN 2015)

- 428 266 \$ (charges de retraite 2015)

= 211 549 \$ + amortissement du solde résiduel US GAAP de 2017

Veillez indiquer si Gazifère est disposée à considérer l'une ou l'autre de ces options et, dans tous les cas, expliquer pourquoi.

- 3.5** Pour chacune des deux options présentées en 3.4.1 et 3.4.2, veuillez notamment indiquer quel serait le montant additionnel à amortir pour disposer du solde des charges liées au passage à la méthode actuarielle des US GAAP (disposition sur 3 ans ou sur 5 ans).
- 3.6** Veuillez commenter l'effet de la disposition, selon la méthode actuelle, d'un montant plus important provenant du compte de nivellement pour température au cours des prochaines années (en absence d'une ponction additionnelle en 2017) pour compenser les charges additionnelles liées à un amortissement des soldes résiduels du montant de 1 356 000 \$ (US GAAP) sur 3 ans ou sur 5 ans.

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Opération et entretien

Références :

- i) R-3969-2016 phase 2, B-0124, GI-22 doc 2.
- ii) R-3969-2016 phase 2, B-0125, GI-22 doc 2.1.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), Gazifère présente l'évolution des charges d'exploitation, *Opération et entretien*, par poste budgétaire pour 2015 (réel), 2016 (prévu 4+8), 2017 (ancienne et nouvelle allocation).
- ii) À la référence ii), Gazifère présente l'explication des écarts entre les dépenses prévues 2016 (4+8) et réelles 2015 ainsi qu'entre les dépenses prévues pour l'année témoin 2017 (ancienne allocation) et l'année de base 2016 pour les salaires et autres charges liées à la rubrique Opération et entretien.

Demandes :

- 4.1** L'ACEFO constate une augmentation de 246 200 \$ des dépenses en salaires entre l'année 2015 et l'année tarifaire 2017, dont 131 300 \$ entre 2015 et 2016 (4+8), puis 114 900 \$ entre 2016 (4+8) et 2017 (prévision).

Gazifère mentionne notamment (B-0125, page 1) que 16 000 \$ sont attribuables à des augmentations de salaires de 2 à 2,5 % en 2016 et que 33 000 \$ sont attribuables à des graduations d'échelon de techniciens (8 250 \$ par emploi en moyenne). Elle mentionne également, en 2017, une hausse salariale de 2 à 2,5 % totalisant 26 000 \$ et l'ajout d'un inspecteur de qualité au coût de 59 000 \$. Différentes variations des dépenses salariales, tant en 2016 qu'en 2017, sont reliées à des événements ponctuels : absences temporaires, embauches estivales, primes, ajout de postes temporaires, révisions de tâches, hausses de primes, augmentations salariales additionnelles et autres compensations.

Au total, les dépenses salariales prévues en 2017 pour la rubrique Opération et entretien sont de 23,8 % plus élevées que celles de 2015.

- 4.1.1** Parmi les variations de dépenses salariales détaillées à la pièce B-0125, veuillez distinguer celles qui sont permanentes de celles qui sont ponctuelles et non récurrentes.
- 4.1.2** Veuillez indiquer précisément quel est le niveau moyen des augmentations salariales permanentes accordées sur deux ans (prévision 2017 vs réel 2015).
- 4.1.3** Veuillez quantifier précisément la part des variations de dépenses salariales des années 2016 et 2017 qui est non récurrente.
- 4.2** À la référence i), sous la rubrique Opération – service à la clientèle, on constate une augmentation des autres charges de 183 200 \$ entre le réel 2015 et la prévision 2017, soit 13,9 % en deux ans.
Veuillez expliquer cette augmentation et, le cas échéant, distinguer les parts de cette augmentation qui seraient permanentes ou non-récurrentes.
- 4.3** À la référence i), sous la rubrique Entretien – conduites et branchements, on constate une augmentation des autres charges de 73 200 \$ entre le réel 2015 et la prévision 2017, soit 21,9 % en deux ans.
Veuillez expliquer cette augmentation et, le cas échéant, distinguer les parts de cette augmentation qui seraient permanentes ou non-récurrentes.
- 4.4** À la référence i), sous la rubrique Entretien – régulation et mesurage, on constate un écart des autres charges de 76 300 \$ entre les montants indiqués selon l'ancienne et la nouvelle allocation des coûts pour l'année 2017.

Veuillez expliquer cette différence significative résultant de la nouvelle allocation.

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Ventes et communication

Références :

- i) R-3969-2016 phase 2, B- 0126, GI-22 doc 3.
- ii) R-3969-2016 phase 2, B- 0127, GI-22 doc 3.1.

Préambules:

- i) À la référence i), on note une augmentation des dépenses salariales de 30 100 \$ entre 2015 (réel) et la prévision pour 2017 (ancienne allocation) puis un ajustement additionnel de 119 000 \$, à la hausse, en 2017 dû à la nouvelle allocation des coûts.

On note également une augmentation de 105 500 \$ des autres charges entre 2015 et la prévision 2017, dont 40 300 \$ sous la rubrique *Publicité / Communication* et 47 300 \$ sous la rubrique *Ventes résidentielles*.

- ii) À la référence ii), on note que la diminution des dépenses salariales en 2016 est principalement due à la vacance d'un poste de représentant aux ventes commerciales et que l'augmentation de cette dépense en 2017 est due à l'ajout d'une ressource en remplacement de ce poste vacant.

Pour ce qui est des augmentations des autres charges, elles sont attribuées principalement à des activités de promotion dans la communauté en 2016 (34 200 \$) et, en 2017, par une augmentation des enveloppes prévues pour les programmes commerciaux, principalement résidentiels, par rapport à 2016.

Demandes :

- 5.1** Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que, si elle est autorisée, l'augmentation des dépenses salariales prévue en 2017 sera récurrente.
- 5.2** Veuillez expliquer l'augmentation de 119 000 \$ des dépenses salariales résultant de la nouvelle allocation des coûts en 2017 (par rapport aux charges selon l'ancienne allocation).
- 5.3** Veuillez décrire de façon plus précise les activités de promotion et de consolidation des liens de Gazifère avec la communauté menées en 2016 et démontrer la justification du budget (34 200 \$) qui y a été consacré.
- 5.3.1** Veuillez notamment indiquer si le budget mentionné à la question 5.3 avait été annoncé lors du dossier tarifaire 2016.
- 5.4** Veuillez identifier les programmes commerciaux résidentiels pour lesquels une croissance est prévue en 2017, indiquer les objectifs qu'ils poursuivent et fournir la ventilation des montants qui y seront consacrés.

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Service à la clientèle

Références :

- i) R-3969-2016 phase 2, B- 0128, GI-22 doc 4.
- ii) R-3969-2016 phase 2, B- 0129, GI-22 doc 4.1.

Préambules:

- i) À la référence i), on constate que les dépenses salariales augmentent de 76 800 \$ entre 2015 (réel) et 2017 (prévision, ancienne allocation), soit 6,7 % en deux ans et que, selon la nouvelle allocation des coûts, cette dépense fait un bond additionnel de 536 600 \$ en 2017 (44,1 %).

On constate également à la référence i) que les autres charges liées au service à la clientèle augmentent de 90 400 \$ (18,2 %) entre 2015 (réel) et 2017 (prévision, ancienne allocation) et qu'elles sont ajustées à la baisse de 527 600 \$ en 2017 en vertu de la nouvelle allocation des coûts.

- ii) À la référence ii), Gazifère mentionne divers éléments qui expliquent l'augmentation des dépenses salariales en 2016 et en 2017, dont des augmentations salariales, des ajouts de ressources, des ajustements salariaux et des achats de vacances non anticipés.

En ce qui concerne l'augmentation de 536 000 \$ des dépenses salariales résultant de la nouvelle allocation, Gazifère mentionne qu'elle est associée aux salaires de 10 personnes ayant été réalloués au service à la clientèle.

Au titre des augmentations des autres charges en 2016 et en 2017, Gazifère mentionne l'effet de l'augmentation de la clientèle et de l'inflation pour des montants de 15 600 \$ (3,6 %) et 15 700 \$ (3,5 %) respectivement, auquel s'ajoute notamment en 2016 un montant additionnel de 9 400 \$ lié à l'inflation et autres dépenses ponctuelles.

Demandes :

- 6.1** Parmi les différentes augmentations des dépenses salariales des années 2016 et 2017, veuillez départager et quantifier précisément celles qui sont de nature permanente de celles qui sont non récurrentes.
- 6.2** Veuillez identifier les critères utilisés dans la nouvelle allocation des coûts et expliquer comment l'application de ces critères a eu pour effet de réallouer les salaires de 10 personnes au service à la clientèle.
 - 6.2.1** Veuillez notamment indiquer comment étaient alloués les salaires de ces 10 personnes selon l'ancienne allocation.
- 6.3** Veuillez indiquer, pour chacune des trois fonctions mentionnées en B-0129 page 2, comment ont été établies les proportions (%) des autres charges réallouées aux ANR pour un montant total de 527 600 \$.
- 6.4** Veuillez fournir le détail du calcul de l'effet de l'augmentation de la clientèle et de l'inflation sur les autres charges, établi à 3,6 % en 2016 et à 3,5 % en 2017.
- 6.5** Veuillez expliquer en quoi consiste l'augmentation additionnelle de 9 400 \$ des autres charges de 2016 attribuée à l'inflation et à des dépenses ponctuelles.